



# CONVENTION DE DÉLÉGATION DE MANDAT

N° .....

Entre un confrère en dehors du réseau SAFTI et un mandataire SAFTI

## LE DÉLÉGANT

### SAFTI

SARL au capital de 100 000 €  
118 route d'Espagne - Immeuble « Le Phénix » - Bât. B  
CS 83676 - 31036 Toulouse Cedex 1  
N° 523 964 328 RCS Toulouse  
Titulaire d'une carte professionnelle N° CPI 3101 2018 000  
025 936

Représenté par M ... Isabelle TILLOL.....  
EI - Agent commercial habilité, immatriculé au RSAC  
de La Roche/yon.... sous le n° 835323007000

Ci-après dénommé « Le Délégant »

## LE DÉLÉGUÉ

(Nom, raison sociale, adresse, activité, carte professionnelle)

Place du Dr Giraudet  
85460 L'Aiguillon sur mer  
Tél. 02 51 29 46 00  
contact@icocc.fr

Carte pro . CPI 8501 2017 000 021 931  
RCS La Roche s/Yon 411 998 024

Représenté par M ... Géraldine ORCETT  
En qualité de négociateur immobilier

Ci-après dénommé « Le Délégué »

## PRÉAMBULE

Le Délégant est titulaire d'un mandat enregistré dans le registre des mandats SAFTI sous le numéro : 4784023,  
concernant le bien appartenant à : MME HOCHÉDEZ EVELYNE

Description succincte : ...Maison en copro lot (5) avec séjour, cuisine ouverte, une chambre SDE, Loggia et comble..

Adresse : ...1.rue.de.l'ancienne.gare.85580.GRUES

Ce mandat, dont copie est annexée aux présentes, autorise le Délégant à s'adjointre ou se substituer tout professionnel de son choix en vue de son accomplissement. En conséquence, le Délégant confère au Délégué, qui accepte, ses droits et obligations résultant de ce mandat, tout en restant seul responsable vis-à-vis du mandant.

## COMPTE TENU DE CE QUI PRÉCÈDE, IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

### INFORMATION

Chacune des parties s'engage à communiquer à bref délai à l'autre partie toute information ayant trait à l'exécution du mandat ou à ses conséquences (modification de prix ou des conditions, résiliation...).

Le Délégué reconnaît que les informations communiquées par le Délégant lui sont présentées pour la première fois. A cet égard, il s'engage à ne pas révéler ces informations aux tiers concurrents ou à en faire usage pour son intérêt propre, en fraude des droits du Délégant.

### VISITE

Le Délégant s'engage à permettre au Délégué de faire visiter le bien à tout acquéreur potentiel. A charge pour le Délégué de communiquer, sous vingt quatre heures, au Délégant une copie du bon de visite obligatoirement rédigé à cette occasion.

### RÉMUNÉRATION DU DÉLÉGUÉ

En cas de vente du bien immobilier objet de la présente délégation par l'intermédiaire du Délégué, sa rémunération sera de .....cinquante..... pour cent (*montant en lettres majuscules*) des honoraires Hors Taxes négociés par le délégué suivant mandat confié par le client, à laquelle s'ajoute la TVA au taux en vigueur. Le professionnel chargé de la vente versera la part revenant à chaque agence telle que prévue dans la promesse de vente ou équivalant engageant les parties.

### DÉLAI ET FIN DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une durée de **trois mois** à compter de la date de sa signature. Elle pourra être renouvelée par tacite reconduction des parties, si elles le décident.

La présente convention étant directement liée à l'existence d'un mandat confié au Délégant, la fin du mandat quelle qu'en soit la cause entraînera de fait la fin de la présente convention.

Si le Délégant réalise lui-même l'objet du mandat, ce qu'il lui est toujours possible de faire, il s'engage à tenir informé immédiatement le Délégué, mettant ainsi fin aux présentes sans indemnités de part ni d'autre.

A titre de condition essentielle à défaut de laquelle le Délégant n'aurait pas consenti la présente délégation, le Délégué s'interdit, pendant la durée de la présente délégation et dans les douze mois suivant son expiration, de traiter directement ou par personne interposée avec le mandant.

**CONDITION(S) PARTICULIÈRE(S)** (le cas échéant) : .....

Fait en deux exemplaires, dont un a été remis à chaque partie, à .....GRUES..... le 21.09.2022

**LE DÉLÉGANT**

(« *Lu et approuvé, bon pour délégation de mandat* »)  
Lu et approuvé bon pour délégation  
de mandat

**LE DÉLÉGUÉ**

(« *Lu et approuvé, bon pour acceptation de délégation de mandat* »)

Lu et approuvé, bon pour acceptation de  
délégation de mandat

Isabelle TILLOL

FCL24 - SAFTI - Mandat ConventionDélégation (SAFTI délégué) - V05 - 26.08.2022